



Créteil le 23 Juin 2014

Mesdames, Messieurs,  
Les Députés et Sénateurs du Val-de-Marne,

Vous, nos élus de la nation, êtes les garants des paroles de Georges CLÉMENCEAU concernant les Anciens Combattants qui disait: « Ils ont des droits sur nous ».

Alors, ne nous décevez pas...! Respectez notre droit à réparation imprescriptible, selon la loi du 31 Mars 1919.

**Nous, Anciens Combattants sommes victimes d'une triple peine:**

- 1- **D'abord**, en tant que citoyens, avec l'augmentation des impôts,
- 2- **Puis**, en tant que retraités avec l'augmentation des prélèvements sociaux,
- 3- **Enfin**, en tant qu'Anciens Combattants avec le retard de plus de 44% de la valeur du point de pension « PMI ».

Depuis 2005, c'est à dire depuis bientôt 10 ans, suite au remplacement du « rapport constant » par une indexation sur l'indice INSEE de la fonction publique, ne tenant pas compte de l'évolution des salaires de la fonction publique due aux primes, à l'ancienneté, aux promotions, la valeur de cet indice n'a pratiquement pas bougé, passant de 13,92€ à 13,94€ ces trois dernières années soit deux pour mille (2°/°) d'augmentation, c'est non seulement ridicule et inacceptable, mais c'est en plus une insulte à celles et ceux qui ont répondu "Présents" à l'appel de la Nation, y ont consacré une partie de leur jeunesse et risqué leur vie. De plus cet indice PMI conditionne les pensions d'invalidité, la retraite du combattant et le plafond de la retraite mutualiste.

Les Anciens Combattants et Victimes de Guerre ne sont pas responsables de la crise.

Pourtant d'année en année leur budget n'a cessé de se réduire alors que nos « départs biologiques » éclaircissant inéluctablement nos rangs, il suffirait de maintenir ce budget à sa valeur de l'année précédente pour satisfaire la totalité de nos justes et raisonnables revendications.

A titre d'exemple le budget des Anciens Combattants a été **amputé de plus de 20 % de sa valeur depuis 2007** (2007 moins 3,56%, 2008 moins 1,69%, 2009 moins 2,99%, 2010 moins 0,99%, 2011 moins 3,89%, 2012 moins 4,52 %, 2013 moins 2,40%, 2014 moins 2,70%).

Malgré les 8400 cartes d'anciens combattants octroyées pour 120 jours « à cheval sur le 2 juillet 1962 » le compte n'y est pas.

**Il est encore temps de présenter un budget 2015 qui pérennise les acquis et tienne compte des revendications légitimes des Anciens Combattants et Victimes de Guerres.**

**Avec l'appui des sept autres Unions Départementales des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre de l'Île de France (Départements 75, 77, 78, 91, 92, 93 et 95) l'Union Départementale des Associations de Combattants du Val-de-Marne (UDAC 94), forte de ses 9000 membres, vous demande :**

***De renoncer*** à un quelconque raboutage des acquis générés par la reconnaissance de la nation et du droit à réparation et en particulier la retraite mutualiste et la demi-part fiscale.

***D'amorcer*** le rattrapage de 44% de retard de la valeur du point PMI avec une augmentation significative.

***De modifier*** le décret du 29 Juillet 2010 qui en raison de son inefficacité et de sa perversité lèse de la campagne double la quasi-totalité des demandeurs ayant liquidés leurs retraites avant la date du 19 Décembre 1999 (date de reconnaissance de l'état de guerre en Algérie).

***De porter*** l'allocation de solidarité pour les conjoints survivants (ADCS) au seuil de pauvreté, reconnu par l'INSEE, qui est de 977€ pour la France.

Ces demandes prioritaires n'effacent pas l'ampleur des lourds contentieux existants, portés depuis des décennies par les associations membres de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC).

La création d'une allocation similaire à l'ADCS pour les Anciens Combattants sous le seuil de pauvreté.

Le rattrapage à 130 points de la rente mutualiste.

La juste indemnisation des victimes des essais nucléaires qui nécessitent une modification du décret du 11 juin 2010.

La revalorisation des pensions de veuves de grands invalides.

Et hors budget, **l'Union Départementale des ACVG du Val-de-Marne ne peut cacher ses craintes concernant le devenir des Offices Départementaux de l'ONAC ainsi que la refonte en cours du code PMI** (Pensions Militaires d'Invalidité), refonte qui se fait de façon totalement opaque sans aucun contact avec nos associations et avec le risque majeur de nous être imposé par ordonnances.

Elle réaffirme sa ferme volonté de défendre avec ténacité le droit à réparation institué par la Loi du 31 Mars 1919.

***Comptant sur votre soutien lors de l'élaboration du budget 2015*** des Anciens Combattants et de Victimes de Guerre, Mesdames, Messieurs, les députés et sénateurs, l'Union Départementale du Val-de-Marne des ACVG vous prie d'agréer ses très sincères et respectueuses salutations.

Jean-Jacques FROMONT

Président départemental de l'UDAC du Val-de-Marne

Courriel: [jj.fromont@free.fr](mailto:jj.fromont@free.fr)

Portable: 06 60 92 47 31